

ARRETE DU MAIRE

Retrait du sens interdit rue du Champ des Martyrs Du mardi 18 octobre au vendredi 4 novembre 2022

Le Maire de la Commune de BREC'H,

Vu la Loi n° 89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions,

Vu le Code de la Route,

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les automobilistes doivent pouvoir accéder à leur habitation et aux commerces durant la durée des travaux,

Considérant que par ailleurs la police de la circulation en agglomération relève de la compétence et de la responsabilité du maire, qu'à cet effet il doit prendre toutes les dispositions de nature à assurer la sécurité générale de la circulation routière et pédestre des personnes,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des travaux d'assainissement de la rue Pierre Allio du mardi 18 au vendredi 4 novembre 2022, la circulation sera exceptionnellement autorisée dans les 2 sens de la rue du Champ des Martyrs, plus précisément à partir de la rue Georges Moizan jusqu'au au rond-point de la gare.

Article 2 : Les automobilistes repartant des commerces ou de la rue de la petite vitesse devront emprunter la rue de Penhoët.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté devra être porté à la connaissance des usagers par affichage sur le lieu des travaux.

Article 5 : Les services techniques municipaux, le gardien de police municipale, la gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ☞ Monsieur Le Maire de BREC'H
- ☞ Monsieur Le Directeur des Services Techniques de la commune
- ☞ Monsieur Le gardien de police municipale
- ☞ Monsieur Le Commandant de Gendarmerie d'Auray

BREC'H, le 14 octobre 2022

Le Maire,
Fabrice ROBELET.

